NATIONS UNIES





Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part IV/8 8 août 1994

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1993-1994
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE IV. LES AMERIQUES ET LES CARAIBES

Section 8 - Nord de l'Amérique latine et Caraïbes

(document soumis par le Haut Commissaire)

IV.8 NORD DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES

1. Le présent chapitre a trait aux activités du HCR dans les pays suivants : Colombie, Cuba, Equateur, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Suriname, Venezuela et autres pays des Caraïbes.

Aperçu général de la situation

Caractéristiques de la population réfugiée

- 2. Au 31 décembre 1993, la région nord de l'Amérique latine et les Caraïbes comptaient environ 8 000 réfugiés et demandeurs d'asile, en majorité des Haïtiens, suivis par les Cubains, les Chiliens, les Européens de l'Est et des ressortissants de divers autres pays d'Amérique latine.
- 3. C'est en République dominicaine que se trouve le plus grand nombre de réfugiés haïtiens, alors que les Cubains et les Chiliens ont trouvé asile principalement en Equateur, en Colombie et au Venezuela. La plus forte concentration d'Européens de l'Est se trouve en Colombie. Cuba compte un nombre considérable de réfugiés africains, principalement originaires du Sahara occidental et du Soudan.
- 4. La plupart des réfugiés sont d'origine urbaine et vivent dans les capitales ou dans leurs abords. Les hommes représentent 42 % de l'ensemble de la population réfugiée, les femmes 25 % et les enfants 33 %. Le niveau d'éducation de ces réfugiés va de l'enseignement primaire aux diplômes universitaires. En 1993, le HCR a apporté une assistance à un quart environ de l'ensemble de la population réfugiée dans la région.
- 5. En Colombie, le gouvernement estime que le nombre des personnes déplacées à l'intérieur du territoire par suite de la violence généralisée et de la détérioration de la situation dans le domaine des droits de l'homme est considérable.

Objectifs et priorités du programme

- 6. En ce qui concerne 1994 et 1995, le Bureau régional du HCR pour le nord de l'Amérique latine et les Caraïbes a adopté, pour la région et les pays de la région, les objectifs ci-après :
- a) <u>Promotion et diffusion du droit des réfugiés</u>: le HCR continuera d'inciter les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux instruments internationaux. En particulier, il encouragera le Venezuela à adopter des mesures législatives en vue d'assurer l'application de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967 et l'Equateur et la Jamaïque, à adhérer de façon plus stricte aux dispositions de la Convention. L'assistance fournie à la République dominicaine et à la Colombie sera renforcée. Les principes internationaux qui régissent la protection des réfugiés et l'octroi de l'asile, tels qu'ils figurent dans la Convention de 1951, continueront de faire l'objet de séminaires, conférences, rencontres et tables rondes.

- b) <u>Assistance aux demandeurs d'asile et aux réfugiés</u>: Le Haut Commissariat continuera d'assurer une assistance de base de courte durée, sous forme de soins et d'entretien, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, des services d'orientation axés sur l'autosuffisance et un appui limité à des activités génératrices de revenu, là où cela s'avère faisable et approprié.
- c) <u>Rationalisation et réévaluation de l'assistance</u>: on cherchera en priorité à rationaliser davantage la prestation de l'assistance et à appliquer une approche régionale, en l'adaptant à chaque pays. Les limites fixées à l'assistance en 1994 seront maintenues en 1995. Etant donné la situation actuelle sur les plans économique et politique, l'intégration sur place des réfugiés est extrêmement difficile. L'assistance fournie au titre des soins et de l'entretien étant limité et le but étant d'encourager les réfugiés à subvenir à leurs propres besoins, les services d'orientation revêtent une très grande importance dans le cadre de la recherche de solutions durables. L'initiative prise à la fin de 1993 d'organiser des ateliers avec la collaboration d'organismes d'exécution de projets dans des pays d'accueil hispanophones se poursuivra en 1994 avec des partenaires dans des pays anglophones.
- 7. On s'emploiera également à évaluer les ressources disponibles en matière d'assistance ainsi que la capacité d'exécution de projets des partenaires du HCR dans la région. Un inventaire des ressources disponibles dans l'ensemble des pays de la région devrait être achevé au début de 1995.

Modalités de mise en oeuvre/apports nouveaux

8. Les principaux partenaires du HCR dans la région sont la Conferencia Episcopal Venezolana au Venezuela, le Secretariado Nacional de Pastoral Social en Colombie, le Comite Pro-Refugiados de la Conférence épiscopale équatorienne en Equateur, le Conseil des Eglises du Guyana, le Centro de Trabajo Social Dominicano en République dominicaine, le Conseil des Eglises chrétiennes aux Bahamas, le Pater Ahlbrinck Stichting au Suriname ainsi que le Gouvernement cubain et la Croix-Rouge cubaine à Cuba.

Programmes généraux

- a) Variations par rapport aux activités planifiées en 1993
- 9. L'assistance matérielle de base, les services d'orientation et les services juridiques ont été fournis conformément aux prévisions.
- 10. Les rapatriements librement consentis vers le Chili se sont poursuivis à un rythme beaucoup plus rapide qu'initialement prévu, en particulier à partir de Cuba, de l'Equateur et du Venezuela. Au total, 798 Chiliens ont regagné leur pays en 1993, ce qui a obligé à prélever des fonds sur la Réserve du programme pour couvrir l'augmentation des dépenses liées à ces retours. Le rapatriement de Haïtiens à partir de la République dominicaine n'a pas eu lieu en raison de la situation à Haïti; au total, 1 796 réfugiés haïtiens ont cependant regagné leur pays, principalement à partir de Cuba, dans les deux premiers mois de l'année.

11. Des divergences d'ordre politique et culturel ont rendu difficile l'intégration des Haïtiens en République dominicaine et à Cuba. En conséquence, les fonds alloués à ce titre en 1993 n'ont pas été pleinement utilisés.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

- 12. On ne prévoit pas de changement particulier dans l'orientation générale du programme pour la région; toutefois, on entend rationaliser et améliorer davantage l'assistance fournie au titre des soins et de l'entretien ainsi que les activités axées sur l'autosuffisance. De même, l'aide à l'éducation continuera d'être centrée de plus en plus sur la formation professionnelle, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur.
- 13. Dans l'ensemble, les coûts afférents à l'appui fourni aux organisations dans le cadre du programme tendent à diminuer, du fait que les partenaires du HCR parviennent à rationaliser et à contrôler davantage leurs dépenses d'administration. A la Jamaïque, un changement projeté dans les modalités de mise en oeuvre en 1994 devrait également entraîner une réduction des coûts dans ce domaine.
- 14. Les réfugiés se trouvant dans la région continueront de regagner librement leur pays. Les rapatriements vers le Chili vont sans doute s'accélérer en raison de l'application des Clauses de cessation émises en mars 1994. Si la situation en Haïti venait à s'améliorer environ un millier de Haïtiens devraient regagner leur pays.
- 15. En République dominicaine, l'aide à l'installation sur place devrait présenter les même caractéristiques qu'en 1993, où l'accent a été mis sur l'éducation, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenu. A Cuba, un projet du gouvernement destiné à permettre aux réfugiés haïtiens de bénéficier du plan local pour le logement devrait faciliter l'installation sur place.

c) <u>Proposition de programme pour 1995</u>

Soins et entretien

16. En Colombie, en Equateur et au Venezuela une assistance sera fournie, comme l'an dernier, dans les domaines de l'alimentation, de la santé, du logement et de l'équipement ménager. Les crédits proposés accusent une légère augmentation due à l'accroissement des coûts dans certains secteurs. A Cuba, le projet d'aide à l'installation sur place des réfugiés haïtiens est maintenu, bien que dans des proportions réduites.

Rapatriement librement consenti

17. Les crédits alloués au projet régional de rapatriement librement consenti seront considérablement réduits en 1995, ce qui s'explique principalement par la forte diminution prévue des rapatriements vers le Chili effectués sous les auspices du HCR, lesquels devraient prendre fin en août 1995 conformément aux Clauses de cessation. Pour ce qui est de 1995, les fonds destinés à assurer le rapatriement éventuel de Haïtiens ont été maintenus.

Installation sur place

18. En République dominicaine, les activités destinées à favoriser l'installation sur place de réfugiés haïtiens se poursuivront; elles porteront notamment sur l'éducation, la formation et les activités génératrices de revenu. Le fait que le Gouvernement dominicain accepte de légaliser la situation des réfugiés et d'autoriser ces derniers à travailler continue de faciliter considérablement l'accès de ces derniers à l'autonomie.

Programmes spéciaux

Compte d'éducation

- a) <u>Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993 et planification de la mise en oeuvre pour 1994</u>
- 19. En 1994, le HCR prévoit de maintenir son assistance en faveur d'un certain nombre de réfugiés dans la région, dans le domaine de l'enseignement supérieur.
- b) Proposition de programme pour 1995
- 20. En 1995, une aide continuera d'être assurée aux réfugiés qui font des études supérieures en Equateur, en Colombie, au Venezuela et en République dominicaine. L'assistance du HCR en matière d'éducation ira en priorité aux étudiants qui suivent une formation professionnelle ou qui cherchent à acquérir des compétences monnayables afin d'être mieux à même de trouver un emploi.

<u>Autres fonds fiduciaires</u>

21. L'opération de rapatriement des réfugiés surinamais en provenance de la Guyane française et leur réinstallation dans le pays a été pratiquement terminée en 1993.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

- a) Variations par rapport aux activités planifiées en 1993
- 22. En 1993, les coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif dans la région ont été inférieurs aux prévisions, et ce principalement en raison des événements à Haïti. Bien que l'afflux des demandeurs d'asile haïtiens vers les pays voisins ait beaucoup diminué après les premiers mois de l'année, la violence due à la situation politique et un climat d'insécurité générale ont contraint le HCR à évacuer ses fonctionnaires internationaux en novembre 1993 et à fermer temporairement son bureau de liaison à Port-au-Prince.
- 23. Au Suriname et en Guyane française, après le rapatriement dans de bonnes conditions des réfugiés et leur réinstallation au Suriname, le HCR a fermé ses bureaux. Comme prévu, quatre postes ont été supprimés au cours de l'année.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

- 24. Le HCR s'étant retiré de Haïti, les trois postes du bureau de liaison ont été supprimés. On envisagera de créer de nouveaux postes si un changement de situation en Haïti permet au HCR d'y rétablir sa présence.
- 25. Au Venezuela, deux nouveaux postes ont été créés : un poste de fonctionnaire de l'information chargé de couvrir les activités dans les divers pays de la région; et un nouveau poste de chauffeur, rendu nécessaire par la dégradation des conditions de sécurité et de transport à Caracas.

c) <u>Proposition de programme pour 1995</u>

- 26. En ce qui concerne les coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif, les prévisions initiales dans la région pour 1995 sont similaires à celles de 1994, à condition que le programme ne subisse aucun changement majeur.
- 27. Comme la situation en Haïti ne semble pas devoir se régler dans les mois qui viennent, le personnel du HCR devra continuer de venir en aide aux Haïtiens réfugiés dans la République dominicaine voisine. Les postes actuels ont donc été maintenus pour toute la durée de l'année 1995.
- 28. Au Venezuela, un poste de coordonnateur régional pour la promotion du droit des réfugiés et la formation dans ce domaine a été créé, avec effet au ler janvier 1995. Le Coordonnateur sera chargé de diffuser dans la région une approche globale de la question des réfugiés fondée sur les principes de la CIREFCA et la Déclaration de Carthagène.

DEPENSES DU HCR DANS LE NORD DE L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994			1995					
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée		Source des fonds et type d'assistance	Allocation demandée/ projection				
PROGRAMMES GENERAUX (1)									
				FONDS EXTRAORDINAIRE					
55,1	-	-	Venezuela	SOINS ET ENTRETIEN	-				
37,8 241,9 <u>a</u> / 71,7 76,9 2,4 <u>a</u> /	35,4 50,0 78,5 161,1	35,4 50,0 78,5 58,7	Colombie Cuba Equateur Venezuela République	SOINS ET ENTRETIEN	47,5 46,9 84,2 68,0				
20,0	20,0	20,0	dominicaine Projet régional	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	20,0				
377,8 255,8 <u>c</u> /	232,4 362,9	244,4 -	Projet régional Haïti		211,6 -				
				INSTALLATION SUR PLACE					
1,5 <u>a/</u> 21,2 <u>a/</u> - 1 225,0 <u>b/</u> 163,4	- - - 985,1	- - - 534,1 -	Cuba Venezuela Colombie République dominicaine Projet régional		- - - 533,8 -				
6,1 <u>a/</u> 0,7 <u>a/</u> 38,2 <u>a/</u> 2,6 <u>a/</u>	- - -	- - - -	Colombie Equateur Haïti Cuba	REINSTALLATION	- - -				
-	<u>-</u>	392,1	République dominicaine	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	390,9				
- -	- -	148,6 882,3	Haïti Venezuela	Voir annexes I a et II a Voir annexes I a et II a	134,1 887,6				
2 598,1	1 925,4	2 444,1		Total partiel, opérations	2 424,6				

1993	19	94		1995			
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée		Source des fonds et type d'assistance	Allocation demandée/ projection		
				APPUI ADMINISTRATIF			
-	-	51,3	République	Main announce I he at II h	51,0		
744,7	820,5	114,0	domicicaine Venezuela	Voir annexes I b et II b Voir annexes I b et II b	108,6		
3 342,8	2 745,9	2 609,4		TOTAL (1)	2 584,2		
PROGRAMMES SPECIAUX (2)							
				COMPTE D'EDUCATION			
1,9	-	2,4	Colombie	2 bourses d'études universitaires	2,5		
10,5	17,7	11,7	Projet régional	9 bourses d'études universitaires	10,2		
15,5	-	3,6	République dominicaine	5 bourses d'études universitaires	10,0		
				AUTRES FONDS FIDUCIAIRES			
627,3	-	-	Suriname		-		
0,3 0,8	- -	-	Cuba Colombie		- -		
33,0	-	-	Venezuela		-		
				APPUI ADMINISTRATIF			
72,6 41,5	37,0 65,0	68,6 -	Venezuela République	Administrateur auxiliaire Administrateur auxiliaire	27,6 -		
43,2	27,0	-	dominicaine Suriname	Administrateur auxiliaire	-		
846,6	146,7	86,3	-	Total (2)	50,3		
4 189,4	2 892,6	2 695,7		TOTAL GENERAL (1 + 2)	2 634,5		

 $[\]underline{a}/$ Engagement imputé sur l'allocation globale.

 $[\]underline{b}/$ Y compris 1 575 dollars E.-U., imputés sur l'allocation globale.

 $[\]underline{c}/\,\,$ Montant prélevé sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti.